

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-quatre le 3 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 26 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

**Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD , M. SERAFFON, Mme SENTIER, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme THEUIL, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

Mme DUBOURG à M. WINTERSHEIM, M. RENAUD à Mme SENTIER

**Etaient excusés:**

M. ELIAS, M. DURANT, Mme LUCKHAUS, M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HIMPENS est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Conseillers en exercice : 27**

**Conseillers présents : 21**

**Conseillers votants : 23**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**1 – COMMISSIONS COMMUNALES - MODIFICATIONS**

**Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

A ce titre, par délibération du 11 Juillet 2020, le Conseil Municipal a créé 7 commissions et désigné ses membres.

Par délibération du 1<sup>er</sup> Octobre 2024, le Conseil Municipal a modifié ces commissions et en a créé une 8<sup>ème</sup>.

Par courriel du 24 Septembre 2024, Monsieur Lionel WINTERSHEIM a fait part de son souhait :

- de se retirer de la commission n° 5 : Médiation citoyenne / Aménagement public de proximité ;
- d'intégrer la commission n° 2 : Culture / Tourisme / UNESCO / Jumelages / Animation patrimoniale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les compositions des commissions n° 2 et 5 suivantes, sans procéder au scrutin secret :

- Commission n° 2 – Culture / Tourisme / UNESCO / Jumelages / Animation patrimoniale :
- M. Yoann BROSSARD

- Mme Christine HIMPENS
  - Mme Danielle GRANGEON
  - M. Thierry DURANT
  - Mme Céline DUBOURG
  - Mme Chantal BAUDÈRE
  - M. Lionel WINTERSHEIM
  - M. Bernard MOINET
  - Mme Elina SANCHEZ
- 
- Commission n° 5 – Médiation citoyenne / Aménagement public de proximité :
  - Mme Patricia MERCHADOU
  - M. Jean-Marc CASTETS
  - Mme Danielle GRANGEON
  - Mme Nellina THEUIL
  - Mme Christine HIMPENS
  - M. Paulo CARDOSO
  - M. Bernard MOINET
  - M. Didier JOUBE

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 10/12/24  
Identifiant de télétransmission : 033-  
21330058500014-20241203-74231-DE-1-1

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

*La secrétaire de séance*  
*Christine HIMPENS*

